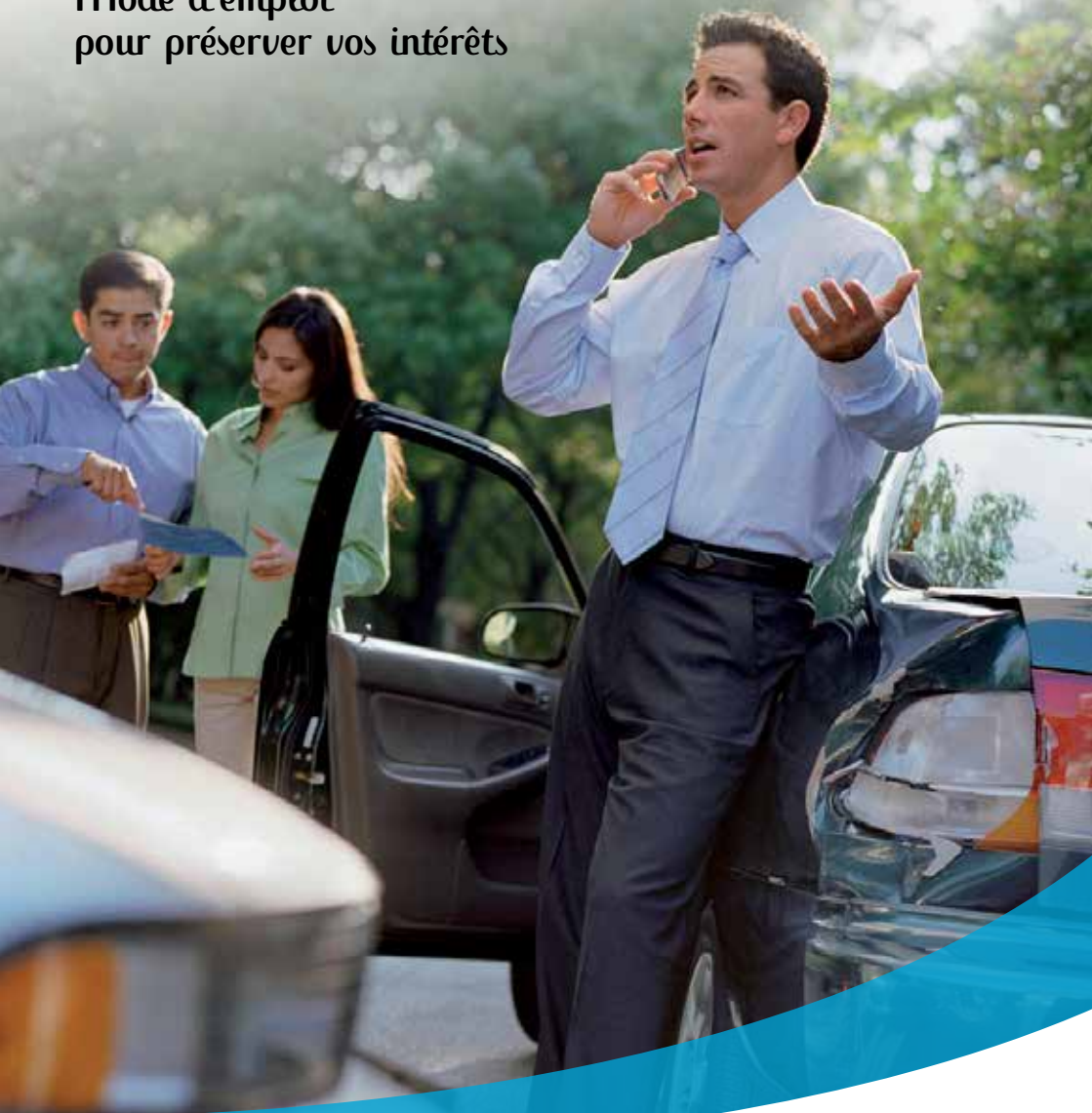


CONSTAT AMIABLE

Mode d'emploi
pour préserver vos intérêts



GMF. Assurément humain



Un constat bien rempli,

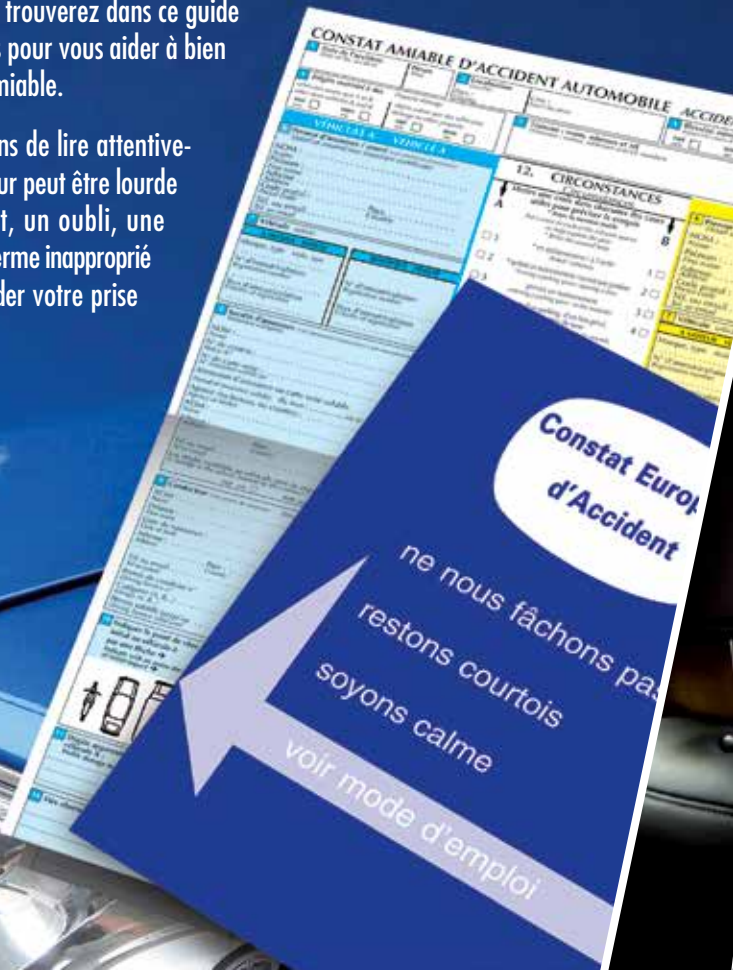
c'est protéger vos droits et accélérer votre prise en charge.

Le constat amiable est un document à valeur juridique que vous devez impérativement remplir lors de tout accident. Il vous permet de décrire les faits et les dommages et ensuite de simplifier vos démarches.

Un accident, même minime, génère toujours un stress, c'est pourquoi vous trouverez dans ce guide pratique des conseils utiles pour vous aider à bien compléter votre constat amiable.

Aussi, nous vous conseillons de lire attentivement ce livret car une erreur peut être lourde de conséquence. En effet, un oubli, une signature manquante, un terme inapproprié peuvent modifier ou retarder votre prise en charge.

Bonne lecture.



Sommaire



Mémo

4



Mode d'emploi

6

Première étape : renseignements administratifs
et schéma de l'accident

Deuxième étape : les circonstances de l'accident



Lexique

10





En cas d'accident, suivez ces quelques conseils :

Avant de remplir votre constat :

- **Restez calme** et s'il y a des blessés prévenez le SAMU, la police ou la gendarmerie,
- **Signalez l'accident et évitez toute nouvelle collision** (actionnez vos feux de détresse, mettez un gilet de sécurité pour être vu sans exposer votre vie, placez un triangle de présignalisation à 30 mètres au moins du site et faites assurer la circulation).

Au moment de remplir votre constat :

- **Présentez vos papiers** : permis de conduire, attestation d'assurance, carte grise,
- **Ne remplissez que le recto du constat** sur le lieu de l'accident,
- **Vérifiez les informations fournies par l'autre partie** : nom, adresse, immatriculation, assurance,
- **Signez et faites signer le constat** par l'autre conducteur.





Vous êtes confrontés à un cas particulier :

- **L'autre conducteur est pressé :**

Il vous propose un rendez-vous plus tard. Préconisez plutôt de faire le constat rapidement. Et si votre partie est pré-remplie, vous gagnerez du temps.

- **Vous n'êtes pas d'accord avec l'autre conducteur :**

Ne signez pas le constat mais mentionnez le motif de votre désaccord à la rubrique "Observations". Conservez votre exemplaire.

- **L'autre conducteur refuse de remplir le constat :**

Notez l'immatriculation de son véhicule et si possible son identité ainsi que les coordonnées de son assureur figurant sur la vignette apposée sur le pare-brise. Cherchez un témoin et notez ses coordonnées dans la rubrique correspondante.

- **L'autre conducteur prend la fuite ou vous fait remplir un constat sous la contrainte :**

Déposez plainte auprès de la police, de la gendarmerie ou du procureur de la République. Cherchez un témoin et notez ses coordonnées dans la rubrique correspondante.

- **Le constat que vous venez de compléter et signer ne relate pas exactement les faits :**

En accord avec l'autre conducteur, compléter alors un 2^{ème} constat en y mentionnant « annule et remplace le constat précédent ».



Mode d'emploi

Première étape : renseignements administratifs et schéma de l'accident
Complétez impérativement et avec précision les 15 rubriques du constat.

Choisissez indifféremment la partie bleue (A) ou la partie jaune (B)

- 1 N'oubliez pas de mentionner la date et l'heure, c'est très important !
- 2 Précisez s'il s'agit d'un accident hors agglomération (autoroute, nationale,...) ou en agglomération, notez le nom des rues et de la ville. Si l'accident est survenu dans un parking, mentionnez-le.
- 3 S'il y a des blessés, cochez la case « Oui » et complétez le verso.
- 4 Véhicules autres que A ou B, et/ou objets autres que des véhicules (ex : bris de clôtures, objets transportés...). Cochez la case correspondante.
- 5 Indiquez leurs coordonnées complètes (nom, adresse, téléphone) et éventuellement le lien de parenté ou le lien professionnel avec les conducteurs. Précisez s'il s'agit d'un passager transporté.
- 6 Ces éléments sont indispensables pour une prise en charge immédiate. **Rédigez-les à l'avance** et vérifiez que les renseignements donnés par l'autre partie sont exacts et lisibles, notamment le nom de l'assureur et le n° de contrat.
- 7
- 8
- 9

CONSTAT AMIABLE D'ACCIDENT AUTOMOBILE

1 Date et heure de l'accident

2 Lieu de l'accident

3 Blessés

4 Véhicules autres que A ou B

5 Coordonnées des conducteurs

6 Informations d'assurance

7 Description de l'accident

8 Détails de l'accident

9 Informations des témoins

10 Schéma de l'accident

11 Signature

12 Circulation

13 Signature

14 Autres informations

15 Signature

MOBILE ACCIDENT REPORT

3 Circumstances

10 Indiquez le point de choc initial au véhicule B par une flèche

11 Entrez les dégâts apparents au véhicule B

12 Mes observations (si vous en avez)

13 Signatures des conducteurs

- 10** La précision du point de choc facilite l'attribution des parts de responsabilité. Indiquez ce point à l'aide d'une flèche.
- 11** Mentionnez même les dégâts légers. Le cas échéant, inscrivez : « *réserve sur les dégâts non apparents* ».
- 12** Voir page 6.
- 13** Faites un croquis précis en matérialisant les chaussées, l'axe médian et la signalisation (panneaux STOP, ligne continue, feux de signalisation...), emplacement de stationnement... Identifier les véhicules par les lettres A et B.
- 14** Complétez les circonstances. S'il y a eu projection du véhicule, c'est là que vous devez le mentionner. De plus, si vous n'êtes pas d'accord avec l'autre partie, exprimez-le.
- 15** Signature des deux conducteurs. Une déclaration commune facilite votre indemnisation pour les dégâts subis.

Quelques précieux conseils...



Le constat est européen : même si votre accident a lieu à l'étranger, rédigez-le en français.

Ne refusez jamais de remplir un constat : formulez, si nécessaire, votre désaccord dans la rubrique « Observations ».

À ne surtout pas faire :

- Remplir des mentions ne correspondant pas à la réalité,
- Vous engager sur la prise en charge des dommages adverses non consécutifs à l'accident,
- Cocher des mentions ne correspondant pas à la manœuvre que vous faisiez au moment de l'accident,
- Laisser l'autre conducteur remplir seul le constat,
- Remettre à l'autre conducteur un document « en blanc ».

N'oubliez pas que signer cette page, c'est reconnaître les faits qui y sont mentionnés



Mode d'emploi

Deuxième étape : les circonstances de l'accident

La case cochée doit refléter votre situation au moment de l'accident.

- ① Signalez dans la rubrique « Observations » et sur le croquis la nature du stationnement (irrégulier, dans une intersection, en double file, hors emplacement...). Si vous êtes arrêté en raison de la circulation (arrêt au feu rouge ou pour tourner, par exemple) ne cochez pas cette case, mais mentionnez-le dans la rubrique « **Observations** ».
- ② Ne cochez pas cette case si vous aviez repris le cours normal de la circulation au moment du choc.
- ④ ⑤ Ne cochez pas ces cases si le lieu privé est ouvert à la circulation publique ou si vous avez des doutes sur la nature du lieu. Ne cochez pas la case 4 si vous avez repris le cours normal de la circulation.
- ⑥ ⑦ Signalez dans la rubrique « **Observations** » si la place à sens giratoire est soumise à la règle de priorité à droite notamment l'absence de panneau cédez le passage car, à défaut, le véhicule circulant sur la place sera considéré comme prioritaire.
- ⑧ Ne cochez cette case que si c'est vous qui avez heurté l'arrière de l'autre véhicule.
- ⑨ Si vous êtes arrêté, ne cochez pas cette case. Signalez votre arrêt dans la rubrique « **Observations** ».
- ⑩ « Changeait de file » engage votre responsabilité.
- ⑫ ⑬ Ne cochez ces cases que si vous changiez de direction.
- ⑮ Ne cochez pas cette case si vous roulez bien à droite et signalez-le dans la rubrique « **Observations** ». L'autre partie devra cocher cette case.

CIRCONSTANCES

Circumstances

Mettez une croix dans chacune des cases utiles pour préciser le croquis

* Rayer la mention inutile

- | | |
|--|-----------------------------|
| A | B |
| <input type="checkbox"/> 1 | <input type="checkbox"/> 1 |
| <input type="checkbox"/> 2 | <input type="checkbox"/> 2 |
| <input type="checkbox"/> 3 | <input type="checkbox"/> 3 |
| <input type="checkbox"/> 4 | <input type="checkbox"/> 4 |
| <input type="checkbox"/> 5 | <input type="checkbox"/> 5 |
| <input type="checkbox"/> 6 | <input type="checkbox"/> 6 |
| <input type="checkbox"/> 7 | <input type="checkbox"/> 7 |
| <input type="checkbox"/> 8 | <input type="checkbox"/> 8 |
| <input type="checkbox"/> 9 | <input type="checkbox"/> 9 |
| <input type="checkbox"/> 10 | <input type="checkbox"/> 10 |
| <input type="checkbox"/> 11 | <input type="checkbox"/> 11 |
| <input type="checkbox"/> 12 | <input type="checkbox"/> 12 |
| <input type="checkbox"/> 13 | <input type="checkbox"/> 13 |
| <input type="checkbox"/> 14 | <input type="checkbox"/> 14 |
| <input type="checkbox"/> 15 | <input type="checkbox"/> 15 |
| <input type="checkbox"/> 16 | <input type="checkbox"/> 16 |
| <input type="checkbox"/> 17 | <input type="checkbox"/> 17 |
| indiquer le nombre de cases marquées d'une croix | |
| TOTAL number of spaces marked with a cross | |

17 Cochez cette case pour le non respect d'un feu rouge ou d'un signal de priorité (stop, cédez le passage, etc). Rayer la mention qui ne vous concerne pas (feu rouge ou signal de priorité). Par assimilation, vous pouvez cocher cette case pour toute autre signalisation (sens interdit, ligne continue, zébrures...) en précisant l'infraction reprochée sur le **croquis** ou à la rubrique « **Observations** ».

déclaration

1. nom de l'assuré : _____

2. conducteur du véhicule : _____

3. circonstances de l'accident : _____

4. A-t-il été un premier motif de gradation ? _____

5. VÉHICULE ASSURÉ : _____

6. objets matériels autres qu'un véhicule A et B : _____

7. témoins (X) : _____

Verso du constat à compléter et signer tranquillement chez vous.



• SERVICE SOS CONSTAT AMIABLE

N'hésitez pas à appeler **GMF en ligne** au **0 970 809 809** (numéro non surtaxé), un conseiller vous aide en direct à compléter votre constat amiable.

• Pour toute prestation d'assistance :

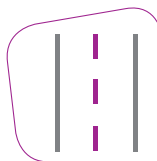
Retour à domicile, dépannage, remorquage, soutien psychologique, appelez le **01 47 11 12 13**.

N'oubliez pas de noter le total des cases marquées d'une croix en bas de la colonne.



Votre constat est un document juridique qui va permettre de déterminer les droits à réparation. Les termes employés sont donc très importants, c'est pourquoi nous vous proposons ce lexique qui vous sera précieux au moment de la rédaction de votre constat.

Le bon mot...



Axe médian

- La ligne continue ou discontinue.
- Lorsqu'il n'y a pas de ligne continue ou discontinue :
 - > Le milieu de la chaussée, ou de la partie de la chaussée laissée disponible par une file de véhicules en stationnement ou par des travaux,
 - > Le milieu de la voie centrale d'une chaussée à trois voies.



Changement de file

- Manœuvre par laquelle un véhicule quitte sa file pour prendre celle de l'autre. Tout écart d'un véhicule perturbant la circulation de l'autre véhicule est assimilé à un changement de file.



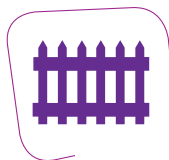
Chemin de terre

- Toute chaussée réunissant à la fois ces trois conditions :
 - > Ne pas être présignalée par un panneau réglementaire,
 - > Ne comporter aucun revêtement (par empierrement, pavage, goudronnage, bitume),
 - > Ne pas faire partie de la voirie communale, départementale ou nationale.



File de véhicule

- Succession de véhicules placés les uns derrière les autres ou se trouvant partiellement dans le prolongement les uns des autres.



Lieu non ouvert à la circulation publique

- Lieu devant lequel est apposé un panneau interdisant la circulation à tout véhicule,
- Accès à une propriété privée lorsqu'il dessert exclusivement cette propriété et ne fait pas partie de la voirie communale, départementale ou nationale,
- Lieu comportant un panneau restreignant la circulation à une catégorie déterminée de personnes (riverains ou autres...),
- Lieu interdit soit par chaîne soit par une barrière.

Sont assimilés à des lieux non ouverts à la circulation publique, les lieux réservés aux stationnements, les chaussées ne débouchant pas de plain-pied sur une autre chaussée, les voies piétonnes, les cours de gare, ainsi que tout lieu assimilable tel que station-service, etc...

À contrario, les « parkings » privés ouverts à la circulation n'entrent pas dans cette catégorie et les règles de circulation du Code de la route y sont applicables. C'est le cas des « parkings » de supermarchés. Un véhicule qui vient de droite est prioritaire, même si sa voie est plus étroite, sauf s'il y a un panneau de signalisation contraire.



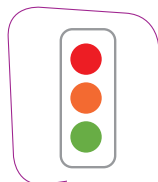
Parking / Aire de stationnement

- Lieu réservé au stationnement des véhicules.



Véhicule à l'arrêt

- Immobilisation momentanée du véhicule durant le temps nécessaire pour permettre la montée ou la descente de personnes, le chargement ou le déchargement d'objets, le conducteur restant aux commandes du véhicule ou à proximité pour pouvoir le cas échéant, le déplacer.



Véhicule arrêté

- Le véhicule est immobilisé dans le cours de la circulation (arrêt au feu rouge, embouteillage).



Pour déclarer votre sinistre :

appelez

GMF en ligne : 0 970 809 809

(Numéro non surtaxé)



connectez-vous sur

www.gmf.fr



Rendez-vous dans votre

agence GMF



Adressez votre constat à

GMF 45930 Orléans

Cedex 9



Pour réparer votre véhicule en toute confiance et sans avance d'argent dans la plupart des cas, consultez la liste de nos réparateurs agréés sur notre site **www.gmf.fr** ou depuis un mobile sur **gmf.mobi**

Votre agence GMF :

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés — Société d'assurance mutuelle — Entreprise régie par le Code des assurances — R.C.S. Paris 775 691 140 — Siège social : 76, rue de Prony 75857 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances et La Sauvegarde. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

ASSURANCES MUTUELLE DE FRANCE — Société d'assurance mutuelle - entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 323 562 678 - Siège Social : 11, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon 75014 PARIS - Adresse Postale : 45930 Orléans Cedex 9.